

Le ministre nous dit maintenant que la décision était prise le jour d'avant. Mais, semble-t-il, le Parlement n'avait pas le droit d'en être informé. On nous a dit que la question était encore à l'étude. Et on ne nous a rien dit jusqu'au lundi, bien que le Parlement siègeât le jour suivant et que des questions fussent soulevées, et si ce n'est pas là une preuve évidente d'atermoiement, je ne connais pas le sens de ce mot; ou alors,— n'est-ce pas ainsi que le ministre s'est exprimé,—on a perdu du temps à ce sujet,— d'indécision puis de tergiversation. Voilà ce qui s'est passé, et voilà l'impression qu'a eue le public. Le ministre explique que cet attermoiement tenait à ce qu'il essayait de persuader le commissaire de retirer sa démission. Il n'était pas nécessaire pour le ministre d'avoir cette démission. S'il avait rempli son simple devoir, le commissaire n'aurait pas démissionné.

Le ministre a parlé de la décision du gouvernement. Le gouvernement n'avait pas de décision à prendre en la matière. C'était au procureur général du Canada à la prendre.

L'hon. M. Fulton: Et il l'a prise.

L'hon. M. Pickersgill: Mais le ministre vient de dire, s'il veut bien lire le hansard, qu'il avait parlé d'une décision du gouvernement.

L'hon. M. Fulton: Je ne pense pas.

L'hon. M. Pickersgill: Le compte rendu l'indiquera. J'espère qu'il ne biffera pas ce passage afin que le compte rendu l'indique.

L'hon. M. Fulton: J'ai bien précisé que c'est moi qui avais pris cette décision.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre constatera, en lisant le compte rendu, qu'il a maintes fois parlé d'une décision du gouvernement.

L'hon. M. Fulton: J'ai dit et je répète que c'est moi qui ai pris la décision et que j'en accepte la responsabilité; puis jamais, en dépit des incitations du député, ai-je essayé de me soustraire à cette responsabilité. Mais on prétend que des renforts n'ont jamais été demandés avant l'incident de Badger! A ce propos, l'honorable député révèle qu'il est tellement aveuglé par son emportement qu'il n'a pas compris ce qui est dit dans le hansard. Cela, en effet, figure au hansard depuis le 16 mars; il y est dit qu'à deux occasions j'avais reçu des demandes de renforts. Si l'honorable député veut bien dominer son humeur et lire attentivement la page 2047 du hansard, il verra que le 16 mars j'ai déclaré,—c'est malheureux

que l'honorable député n'ait pas essayé d'établir tous les faits car ceci semble être tout nouveau pour lui. Voici ce que j'ai dit:

Voici un résumé des faits qui ont abouti à cette démission: le dimanche 8 mars j'ai reçu du procureur général de Terre-Neuve un télégramme réclamant l'envoi de 50 autres membres de la Gendarmerie royale du Canada à titre de renfort et citant les conditions du contrat.

Par suite de ces consultations, toutefois, il a été convenu que la situation pourrait être maîtrisée si quelque 25 membres de la police de Terre-Neuve étaient envoyés de Saint-Jean à la région de la grève. C'est ce qu'on a fait et 20 autres membres de la Gendarmerie royale du Canada, en poste à d'autres endroits de la région divisionnaire, ont aussi été envoyés sur les lieux de la grève; grâce à cette initiative on annonçait que la maîtrise de la situation pourrait être maintenue. Toutefois, le commissaire a pris des dispositions, avec ma permission, en vue d'alerter la Gendarmerie royale du Canada dans les autres provinces maritimes afin que, si la situation l'exigeait et que l'autorisation fût donnée, des renforts puissent être envoyés de l'extérieur dans le plus bref délai. Ces renseignements ont été transmis de la sorte par le Commissaire au surintendant Parsons qui les a transmis à son tour au procureur général de Terre-Neuve.

A la suite de l'échauffourée...

L'hon. M. Pickersgill: Il n'est pas nécessaire que le ministre en lise davantage.

L'hon. M. Fulton: Je continue:

...qui eut lieu sur la route aux abords de la ville de Badger, le mardi soir 10 mars, la situation a semblé s'aggraver et le surintendant Parsons a informé le Commissaire que, en raison de l'entrée de 100 autres grévistes dans la région, il jugeait nécessaire de redemander des renforts.

En conséquence, j'ai reçu une autre communication me demandant d'autoriser l'envoi de 50 autres membres de la Gendarmerie royale. Je dis cela pour indiquer clairement que ce n'était pas la première fois qu'il nous était demandé d'envoyer des renforts et que nos consultations avaient aussi eu pour effet de démontrer clairement à la province de Terre-Neuve que, pour dire le moins, il nous répugnait fort d'autoriser l'envoi de renforts dans cette région, même si nous comprenions que ceux qui se trouvaient sur les lieux devaient être laissés libres de s'acquitter de leur devoir aux termes du contrat.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà, monsieur le président, la casuistique la plus extraordinaire que j'aie jamais entendue. Tout cela constituait une seule et même demande!

L'hon. M. Fulton: Non.

L'hon. M. Pickersgill: C'était manifestement la même demande et, de plus, le procureur général était évidemment satisfait des arrangements provisoires qui avaient été conclus. Cela, me semble-t-il, contribue seulement à renforcer et à renforcer très énergiquement mon argument. Tout d'abord, le